

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°39-2024-04-007

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2024

# Sommaire

## Centre hospitalier de Saint-Ylie /

39-2024-04-15-00010 - Décision GPMS n° 2024-24 Délégation de signature A. CHACHOUA (2 pages)	Page 4
39-2024-04-15-00011 - Décision GPMS n° 2024-25 Délégation de signature F. DESSERY (2 pages)	Page 7
39-2024-04-15-00012 - Décision GPMS n° 2024-26 Délégation de signature F. GUERRIN (2 pages)	Page 10
39-2024-04-15-00020 - Décision GPMS n° 2024-27 Délégation de signature I. BOILLOT (2 pages)	Page 13
39-2024-04-15-00009 - Décision GPMS n° 2024-28 Délégation de signature JP PREVITALI (2 pages)	Page 16
39-2024-04-15-00026 - Décision GPMS n° 2024-30 Délégation de signature P. MANGIN (2 pages)	Page 19
39-2024-04-15-00013 - Décision GPMS n° 2024-32 Délégation de signature T. DUBIEF (2 pages)	Page 22
39-2024-04-15-00014 - Décision GPMS n° 2024-33 Délégation de signature A. LAMEIRAS (2 pages)	Page 25
39-2024-04-15-00015 - Décision GPMS n° 2024-34 Délégation de signature G DEBUIRE (2 pages)	Page 28
39-2024-04-15-00021 - Décision GPMS n° 2024-35 Délégation de signature D. BELLORGIE (2 pages)	Page 31
39-2024-04-15-00028 - Décision GPMS n° 2024-36 Délégation de signature JL DUGOIS (2 pages)	Page 34
39-2024-04-15-00016 - Décision GPMS n° 2024-37 Délégation de signature A. DECOMBE (2 pages)	Page 37
39-2024-04-15-00017 - Décision GPMS n° 2024-38 Délégation de signature C. LACROIX (2 pages)	Page 40
39-2024-04-15-00024 - Décision GPMS n° 2024-51 Délégation de signature C. DARCCQ (2 pages)	Page 43
39-2024-04-15-00025 - Décision GPMS n° 2024-52 Délégation de signature C. BOURGEOIS (2 pages)	Page 46
39-2024-04-15-00027 - Décision GPMS n° 2024-53 Délégation de signature M. CREUZE (2 pages)	Page 49
39-2024-04-15-00022 - Décision GPMS n° 2024-55 Délégation de signature G. TRILLARD (3 pages)	Page 52
39-2024-04-15-00023 - Décision GPMS n° 2024-58 Délégation de signature S. NEYRAT (2 pages)	Page 56

39-2024-04-15-00018 - Décision GPMS n° 2024-59 Délégation de signature E  
CHAMBARD (2 pages) Page 59

39-2024-04-15-00019 - Décision GPMS n° 2024-59 Délégation de signature E.  
CHAMBARD (2 pages) Page 62

**Direction départementale des territoires du Jura /**

39-2024-04-22-00001 - Compte-rendu de la commission départementale de  
la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), formation spécialisée dégâts de  
gibier - barème I-1ère partie : remise en état des prairies et ressemis (3  
pages) Page 65

**Préfecture du Jura /**

39-2024-04-17-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs de dépenses et de  
recettes de la Préfecture du Jura (11 pages) Page 69

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00010

Décision GPMS n° 2024-24 Délégation de  
signature A. CHACHOUA



**GPMS DOUBS JURA**

GROUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ÉTAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

**DECISION N°2024-24**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR ABDELHAMID CHACHOUA**

**RESPONSABLE DU SERVICE SECURITE-STANDARD DU CHS SAINT-YLIE JURA**

**DIRECTION DU PATRIMOINE, DES TRAVAUX ET DE LA LOGISTIQUE**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision du 1<sup>er</sup> juin 2018 nommant Monsieur Abdelhamid CHACHOUA en qualité de Technicien Hospitalier, Responsable du Service Sécurité-Standard du CHS Saint-Ylie Jura ;
- Vu l'organigramme de la direction commune GPMS Doubs-Jura en vigueur ;

**Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura**

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Abdelhamid CHACHOUA, Responsable du service Sécurité-Standard du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura :

- les congés des agents du service Sécurité et du standard,
- les autorisations d'absence des agents du service Sécurité et du standard.

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39158 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Chacot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jammez  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-gpms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25620 Mamirolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com

## Dispositions générales

### Article 2 : Application

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2021-20 du 1<sup>er</sup> avril 2021. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

### Article 3 : Publicité

La présente décision fera l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle sera communiquée au Comptable Public de l'établissement et à l'intéressée. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de l'établissement dans sa prochaine séance.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

### Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

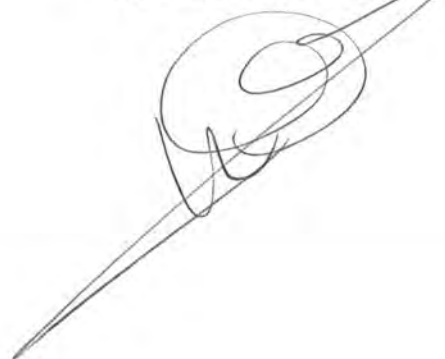
Fait à Dole, le 15 avril 2024,

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE,  
Abdelhamid CHACHOUA



#### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
89 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
[www.chsjura.fr](http://www.chsjura.fr)

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Chacot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 36 00  
[www.ch-novillars.fr](http://www.ch-novillars.fr)

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jacquemaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 26  
[www.etapes.fr](http://www.etapes.fr)

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 81432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 20  
[www.sdh-epsms.fr](http://www.sdh-epsms.fr)

EH PAD DE MAIRIOLLE  
Ehpad Alexis Marquisat  
40, rue de la Gare  
25620 Mairiolle  
tél. 03 81 55 95 00  
[www.ehpad-mairiolle.com](http://www.ehpad-mairiolle.com)

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00011

Décision GPMS n° 2024-25 Délégation de  
signature F. DESSERY





**GPMS DOUBS JURA**

GRUPEMENT PSYCHIATRIE ET MEDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ETAPES DOLE | SOLIDARITE DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

**DECISION N° 2024-25**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME FLORENCE DESSERY,**

**RESPONSABLE ADJOINTE DU SERVICE INTERIEUR DU CHS SAINT-YLIE JURA**

**DIRECTION DU PATRIMOINE, DES TRAVAUX ET DE LA LOGISTIQUE**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2017 nommant Madame Florence DESSERY en qualité d'Ouvrier Principal de 2<sup>ème</sup> classe au Service Intérieur du CHS Saint-Ylie Jura ;
- Vu l'organigramme de la direction commune GPMS Doubs-Jura en vigueur ;

**Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura**

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée Madame Florence DESSERY, Responsable Adjointe du Service Intérieur du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura :

- ✓ les congés des agents du Service Intérieur,
- ✓ les autorisations d'absence des agents du Service Intérieur.

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Chiercot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jammeau  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-epsms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
Ehpaid Médic Marquiset  
40, rue de la Gare  
25620 Mamirolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpaid-mamirolle.com



## Dispositions générales

### Article 2 : Application

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2021-26 du 1<sup>er</sup> avril 2021. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

### Article 3 : Publicité

La présente décision fera l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle sera communiquée au Comptable Public de l'établissement et à l'intéressée. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de l'établissement dans sa prochaine séance.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

### Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Dole, le 15 avril 2024,

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE,  
Florence DESSERY.



#### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39100 Dole Cedex  
tél. 03 84 42 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

EHPHES DOLE  
9, rue Henri Jeannevaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 63432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 61 02 70  
www.sdh-epms.fr

EHPAD DE MAANROLLE  
Ehpad Alexis Marquetot  
40, rue de la Gant  
25620 Marnécolla  
tél. 03 81 55 05 00  
www.ehpad-marnecolla.com

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00012

Décision GPMS n° 2024-26 Délégation de  
signature F. GUERRIN



**GPMS DOUBS JURA**

GRUPEMENT PSYCHIATRIE ET MEDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ETAPES DOLE | SOLIDARITE DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

**DECISION N°2024-26**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME FANNY GUERRIN**

**RESPONSABLE DU SERVICE INTERIEUR DU CHS SAINT-YLIE JURA**

**DIRECTION DU PATRIMOINE, DES TRAVAUX ET DE LA LOGISTIQUE**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la note d'information du 1<sup>er</sup> février 2019 nommant Madame Fanny GUERRIN en qualité d'Agent d'Entretien Qualifié, Responsable du Service Intérieur du CHS Saint-Ylie Jura ;
- Vu l'organigramme en vigueur ;

**DECIDE pour le CHS Saint-Ylie**

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée à Mme Fanny GUERRIN, Responsable du Service Intérieur du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura :

- ✓ les congés des agents du Service Intérieur,
- ✓ les autorisations d'absence des agents du Service Intérieur.

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Cluzot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jeannenard  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
13, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-epsms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
EHPad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gany  
25620 Mamirolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com



## Dispositions générales

### Article 2 : Application

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2021-27 du 1<sup>er</sup> avril 2021. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

### Article 3 : Publicité

La présente décision fait l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle est communiquée sans délai au Comptable Public de l'établissement et à l'intéressé. Elle sera présentée à la plus proche séance du Conseil de Surveillance du CHS Saint-Ylie Jura.

Elle sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

### Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

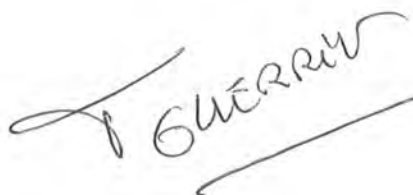
Fait à Dole, le 15 avril 2024,

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE,  
Fanny GUERRIN.



#### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 54 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jeannevaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 70  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
13, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-epms.fr

EHPAD DE MAMROLLE  
Espace Alexis Marquetet  
40, rue de la Gare  
25020 Mamirolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00020

Décision GPMS n° 2024-27 Délégation de  
signature I. BOILLOT





**GPMS DOUBS JURA**

GRUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ÉTAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

## **DECISION N°2024-27**

### **PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME ISABELLE BOILLOT**

### **RESPONSABLE ADJOINTE DU SERVICE MAGASIN DU CHS SAINT-YLIE JURA**

### **DIRECTION DU PATRIMOINE, DES TRAVAUX ET DE LA LOGISTIQUE**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2019 nommant Madame Isabelle BOILLOT en qualité d'Ouvrier Principal de 2<sup>ème</sup> classe, Responsable adjointe du Service Magasin du CHS Saint-Ylie Jura ;
- Vu l'organigramme de la direction commune GPMS Doubs-Jura en vigueur ;

### **Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura**

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Isabelle BOILLOT, Responsable adjointe du service Magasin du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura :

- ✓ les bons de commande des produits d'entretien,
- ✓ les bons de commande des fournitures de bureau,
- ✓ les bons de commande des denrées alimentaires,
- ✓ les congés et les autorisations d'absence des agents du service Magasin.

### **Dispositions générales**

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
29108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jeanrenaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue Lt Fayette  
CS 61433  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 20  
www.sdh-gpms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
80, rue de la Gare  
25620 Mamirolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com

## Article 2 : Application

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2021-28 du 1<sup>er</sup> avril 2021. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

## Article 3 : Publicité

Cette décision fera l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle est communiquée au comptable public de l'établissement et à l'intéressée. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de l'établissement dans sa prochaine séance.

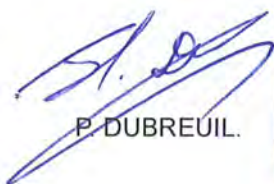
Elle sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

## Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Dole, le 15 avril 2024,

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE,  
Isabelle BOILLOT.



### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
[www.chsjura.fr](http://www.chsjura.fr)

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
[www.ch-novillars.fr](http://www.ch-novillars.fr)

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jéantressaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 83 20 70  
[www.etapes.fr](http://www.etapes.fr)

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
[www.sdh-epsms.fr](http://www.sdh-epsms.fr)

EHPAD DE MAMÉROLLE  
Ehpad Alexis Marguieret  
40, rue de la Gare  
25620 Marnicelle  
tél. 03 81 55 95 00  
[www.ehpad-marnicelle.fr](http://www.ehpad-marnicelle.fr)

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00009

Décision GPMS n° 2024-28 Délégation de  
signature JP PREVITALI





# GPMS DOUBS JURA

GROUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ÉTAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

## DECISION N°2024-28

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JEAN-PHILIPPE PREVITALI,

### INGENIEUR EN CHEF AUX SERVICES TECHNIQUES DU CHS SAINT-YLIE JURA

### DIRECTION DU PATRIMOINE, DES TRAVAUX ET DE LA LOGISTIQUE

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2013 nommant Monsieur Jean-Philippe PREVITALI en qualité d'Ingénieur en chef classe exceptionnelle, Responsable des Etudes et Projets aux Services Techniques du CHS Saint-Ylie Jura ;
- Vu l'organigramme de la direction commune GPMS Doubs-Jura en vigueur ;

### Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jean-Philippe PREVITALI, Responsable des Etudes et Projets aux Services Techniques, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura :

#### Services Techniques

- ✓ les bons de commande des fournitures ateliers
- ✓ les congés des agents des Services Techniques
- ✓ les autorisations d'absence des agents des Services Techniques.

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jeanrenaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 78  
www.etapes.fr

SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-epsms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
Équipe Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25620 Mamirolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-alexismarquiset.com

## Dispositions générales

### Article 2 : Application

La présente décision prend effet à compter de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2021-30 du 1<sup>er</sup> avril 2021. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

### Article 4 : Publicité

La présente décision fera l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle sera communiquée au Comptable Public de l'établissement et à l'intéressée. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de l'établissement dans sa prochaine séance.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

### Article 5 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Dole, le 15 avril 2024,

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE,  
Jean-Philippe PREVITALI.



#### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
129, Route Nationale  
BP 100  
39158 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
[www.chsjura.fr](http://www.chsjura.fr)

CH NOUVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 50 58 00  
[www.ch-nouvillars.fr](http://www.ch-nouvillars.fr)

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Maréchal  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
[www.etapes.fr](http://www.etapes.fr)

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61452  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 61 08 70  
[www.silh.fr](http://www.silh.fr)

EH PAD DE MAM ROLLE  
Espace Alexis Mergeset  
40, rue de la Gare  
25620 Mammiréa  
tél. 03 81 55 95 00  
[www.ehpad-mammirea.com](http://www.ehpad-mammirea.com)



Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00026

Décision GPMS n° 2024-30 Délégation de  
signature P. MANGIN



# GPMS DOUBS JURA

GROUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ÉTAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

## DECISION N°2024-30

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR PHILIPPE MANGIN

#### RESPONSABLE DU SERVICE MAGASIN DU CHS SAINT-YLIE JURA

#### DIRECTION DU PATRIMOINE, DES TRAVAUX ET DE LA LOGISTIQUE

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision du 1er Avril 2003 nommant Monsieur Philippe MANGIN en qualité d'Adjoint Administratif Hospitalier de 1<sup>ère</sup> classe, Responsable du Service Magasin du CHS Saint-Ylie Jura ;
- Vu l'organigramme de la direction commune GPMS Doubs-Jura en vigueur ;

### Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Philippe MANGIN, Responsable du service Magasin du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura :

- ✓ les bons de commande des produits d'entretien,
- ✓ les bons de commande des fournitures de bureau,
- ✓ les bons de commande des denrées alimentaires,
- ✓ les congés et les autorisations d'absence des agents du service Magasin.

### Dispositions générales

CHS SAINT-YLIE JURA  
125, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jeannevaux  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61412  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-gpms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
46, rue de la Gare  
25620 Mamirolle  
tél. 03 81 55 65 00  
www.ehpad-mamirolle.com

## Article 2 : Application

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2021-34 du 1<sup>er</sup> avril 2021. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

## Article 3 : Publicité

La présente décision fait l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle est communiquée sans délai au Comptable Public de l'établissement et à l'intéressé. Elle sera présentée à la plus proche séance du Conseil de Surveillance du CHS Saint-Ylie Jura.

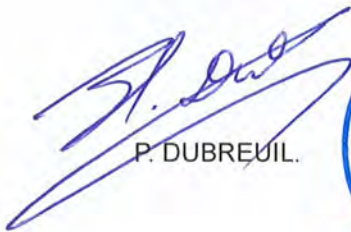
Elle sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

## Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

Fait à Dole, le 15 avril 2024,

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE,  
Philippe MANGIN.



### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
123, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Assolonneau  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 83 08 70  
www.sdh-epms.fr

EHPAD DE MAM ROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25620 Marnodille  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-marnodille.com

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00013

Décision GPMS n° 2024-32 Délégation de  
signature T. DUBIEF





**GPMS DOUBS JURA**

GRUPEMENT PSYCHIATRIE ET MED CO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ETAPES DOLE | SOLIDARITE DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

**DECISION N°2024-32**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR THIERRY DUBIEF,**

**RESPONSABLE ADJOINT DU SERVICE TRANSPORTS A LA DIRECTION DU**

**PATRIMOINE, DES TRAVAUX ET DE LA LOGISTIQUE (DPTL)  
DU CHS SAINT-YLIE JURA**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision du 1<sup>er</sup> avril 2010 nommant Monsieur Thierry DUBIEF en qualité d'Agent de maitrise principal au Service Transports du CHS Saint-Ylie Jura ;
- Vu l'organigramme de la direction commune GPMS Doubs-Jura en vigueur ;

**Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura**

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Thierry DUBIEF, Responsable Adjoint du service Transports du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura :

- ✓ Les bons de commande liés à l'activité de l'atelier mécanique,
- ✓ les congés des agents du service Transports,
- ✓ les autorisations d'absence des agents du service Transports.

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jeannerod  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 20  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 81432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 83 08 70  
www.sdh-gpms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25420 Mamirolle  
tél. 03 83 55 05 00  
www.ehpad-mamirolle.com



## Dispositions générales

### Article 2 : Application

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2021-37 du 1<sup>er</sup> avril 2021. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

### Article 3 : Publicité

La présente décision fera l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle sera communiquée au Comptable Public de l'établissement et à l'intéressée. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de l'établissement dans sa prochaine séance.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

### Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

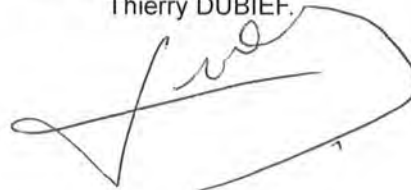
Fait à Dole, le 15 avril 2024,

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE,  
Thierry DUBIEF.



#### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
125 Route Nationale  
BP 103  
29108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
[www.chsjura.fr](http://www.chsjura.fr)

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
[www.ch-novillars.fr](http://www.ch-novillars.fr)

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Ammoniaux  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
[www.etapes.fr](http://www.etapes.fr)

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 81432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
[www.sdh-epms.fr](http://www.sdh-epms.fr)

EHPAD DE MAMROLLE  
Ehpad Alceste Marquisat  
40, rue de la Gare  
25620 Mamrolle  
tél. 03 81 55 95 00  
[www.ehpad-mamrolle.com](http://www.ehpad-mamrolle.com)

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00014

Décision GPMS n° 2024-33 Délégation de  
signature A. LAMEIRAS



**GPMS DOUBS JURA**

GROUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ÉTAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

**DECISION N°2024-33**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR ANGELO LAMEIRAS,**

**RESPONSABLE DU SERVICE TRANSPORTS A LA DIRECTION DU PATRIMOINE,**

**DES TRAVAUX ET DE LA LOGISTIQUE (DPTL) DU CHS SAINT-YLIE JURA**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision du 3 Mai 2021 numéro 2021001020, nommant Monsieur Angelo LAMEIRAS en qualité de Technicien Supérieur Hospitalier, Responsable du Service Transports du CHS Saint-Ylie Jura ;
- Vu l'organigramme de la direction commune GPMS Doubs-Jura en vigueur ;

**Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura**

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Angelo LAMEIRAS, Responsable du service Transports du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura :

- ✓ les bons de commande liés à l'activité de l'atelier mécanique,
- ✓ les congés des agents du service Transports,
- ✓ les autorisations d'absence des agents du service Transports.

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25229 Novillars  
tél. 03 81 60 54 00  
www.ch-novillars.fr

ÉTAPES DOLE  
9, rue Henri Jeannevaux  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 83 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 41412  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-gpms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25620 Mamirolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com



## Dispositions générales

### Article 2 : Application :

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2021-57 du 1<sup>er</sup> avril 2021. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

### Article 3 : Publicité

La présente décision fait l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle est communiquée sans délai au Comptable Public de l'établissement et à l'intéressé. Elle sera présentée à la plus proche séance du Conseil de Surveillance du CHS Saint-Ylie Jura.

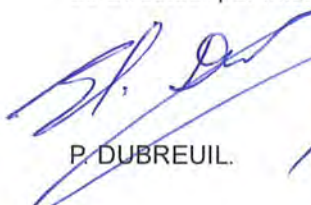
Elle sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture du Jura.


### Article 4 : Voies de recours :

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Dole, le 15 avril 2024

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE  
Angelo LAMEIRAS.



#### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOUILLARS  
4, rue du Dr Cheicot  
25220 Nouillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-nouillars.fr

E DPES DOLE  
6, rue Henri Janonnois  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.hstapes.fr

SOLÉARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 05 70  
www.sdh-epiro.fr

EH PAD DE MAMROLLE  
Ehpad Alexis Manguiset  
40, rue de la Gare  
25620 Marnicelle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-marnicelle.com

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00015

Décision GPMS n° 2024-34 Délégation de  
signature G DEBUIRE





**GPMS DOUBS JURA**

GRUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ÉTAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

**DECISION N°2024-34**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR GREGORY DEBUIRE**

**RESPONSABLE DU SERVICE RESTAURATION DU CHS SAINT-YLIE JURA**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision de recrutement par détachement du Directeur du GPMS Doubs-Jura n°2022000327 du 28 février 2022 portant affectation de Monsieur Grégory DEBUIRE en qualité de Responsable du Service Restauration du CHS Saint-Ylie Jura ;
- Vu l'organigramme de la direction commune GPMS Doubs-Jura en vigueur ;

**Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura**

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Grégory DEBUIRE, responsable du service restauration, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura :

- ✓ Les congés des agents du Service Restauration ;
- ✓ Les autorisations d'absence des agents du Service Restauration.

**CHS SAINT-YLIE JURA**

120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chjura.fr

**CH NOVILLARS**

4, rue du Dr Chauvot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

**ETAPES DOLE**

9, rue Henri Fabrenmasat  
CS 50032  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 78  
www.etapes.fr

**SOLIDARITE DOUBS HANDICAP**

10, rue la Fayette  
CS 81432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-gpms.fr

**EHPAD DE MAMIROLLE**

Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
21420 Mamirolle  
tél. 03 83 55 95 00  
www.ahpad@mamirolle.com

## Dispositions générales

### Article 2 : Application

La présente décision abroge la décision n° 2022-14 du 1<sup>er</sup> mars 2022. Elle prend effet à la date de sa signature. La présente délégation de signature peut être retirée à tout moment par le Directeur du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

### Article 3 : Publicité

La présente décision fait l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle est communiquée sans délai au Comptable Public de l'établissement et à l'intéressé. Elle sera présentée à la plus proche séance du Conseil de Surveillance du CHS Saint-Ylie Jura.

Elle sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

### Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Dole, le 15 avril 2024.

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE,  
Grégory DEBUIRE



#### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
120 Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
03 81 82 91 91  
[www.chsjura.fr](http://www.chsjura.fr)

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
03 81 60 58 00  
[www.ch-novillars.fr](http://www.ch-novillars.fr)

ÉTAPES DOLE  
9, rue Henri Jeanrenaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
03 81 82 20 70  
[www.etapes.fr](http://www.etapes.fr)

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
03 81 63 08 70  
[www.sdh-epms.fr](http://www.sdh-epms.fr)

EHPAD DE MAMROLLE  
Espace Alexis Manziat  
40, rue de la Gare  
25629 Mamirolle  
03 81 55 95 00  
[www.ehpad-mamirolle.com](http://www.ehpad-mamirolle.com)

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00021

Décision GPMS n° 2024-35 Délégation de  
signature D. BELLORGIE





# GPMS DOUBS JURA

GROUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA CH NOVILLARS ÉTAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

## DECISION N°2024-35

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR DIDIER BELLOGIE

### SERVICES TECHNIQUES - ATELIER ELECTRICITE DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE, DES TRAVAUX ET DE LA LOGISTIQUE (DPTL) DU CHS SAINT-YLIE JURA

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2021 nommant Monsieur Didier BELLOGIE en qualité de technicien hospitalier aux services techniques du CHS Saint-Ylie Jura ;
- Vu l'organigramme de la direction commune GPMS Doubs-Jura en vigueur ;

### Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Didier BELLOGIE, Responsable de l'atelier électricité du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura :

- ✓ les bons de commande liés à l'activité de l'atelier électricité, dans la limite de 2 000€ HT par bon de commande .

#### CHS SAINT-YLIE JURA

129, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

#### CH NOVILLARS

4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

#### ETAPES DOLE

9, rue Henri Mannrenaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 78  
www.etapes.fr

#### SOLIDARITE DOUBS HANDICAP

10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-epms.fr

#### EHPAD DE MAMIROLLE

Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25620 Mamirolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com



## Dispositions générales

### Article 2 : Application

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2022-47 du 12 septembre 2022. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

### Article 3 : Publicité

La présente décision fera l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle sera communiquée au Comptable Public de l'établissement et à l'intéressée. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de l'établissement dans sa prochaine séance.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

### Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Dole, le 15 avril 2024

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE,  
Didier BELLORGIE.



#### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
99108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
[www.chsjura.fr](http://www.chsjura.fr)

CH NOUVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
[www.ch-nouvillars.fr](http://www.ch-nouvillars.fr)

ÉTAPES DOLE  
9, rue Henri Jeanrénard  
CS 50012  
19107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
[www.etapes.fr](http://www.etapes.fr)

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 61 08 70  
[www.sdh-epsms.fr](http://www.sdh-epsms.fr)

EH PAD DE MAMROULLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25420 Mamroffe  
tél. 03 81 55 95 00  
[www.ehpad-mamroffe.com](http://www.ehpad-mamroffe.com)

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00028

Décision GPMS n° 2024-36 Délégation de  
signature JL DUGOIS



**GPMS DOUBS JURA**

GROUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ÉTAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

**DECISION N°2024-36**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR JEAN-LUC DUGOIS**

**SERVICE TRANSPORT - ATELIER MECANIQUE DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE,**

**DES TRAVAUX ET DE LA LOGISTIQUE (DPTL) DU CHS SAINT-YLIE JURA**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2017 nommant Monsieur Jean-Luc DUGOIS en qualité d'ouvrier principal 2<sup>ème</sup> classe au Service Transports du CHS Saint-Ylie Jura ;
- Vu l'organigramme de la direction commune GPMS Doubs-Jura en vigueur ;

**Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura**

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc DUGOIS, Responsable de l'atelier mécanique du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura :

- ✓ les bons de commande liés à l'activité de l'atelier mécanique, dans la limite de 2 000€ HT par bon de commande.

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 07 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Amaraud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Bisançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-epsms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25620 Mamirolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com



## Dispositions générales

### Article 2 : Application

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2022-44 du 12 septembre 2022. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire

### Article 3 : Publicité

La présente décision fera l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle sera communiquée au Comptable Public de l'établissement et à l'intéressée. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de l'établissement dans sa prochaine séance.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

### Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Dole, le 15 avril 2024

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE,  
Jean-Luc DUGOIS.



#### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tel. 03 84 82 97 97  
[www.chsjura.fr](http://www.chsjura.fr)

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tel. 03 81 60 58 00  
[www.ch-novillars.fr](http://www.ch-novillars.fr)

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jeanronard  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tel. 03 84 82 20 76  
[www.etapes.fr](http://www.etapes.fr)

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tel. 03 81 63 08 70  
[www.sdh-epams.fr](http://www.sdh-epams.fr)

EHPAD DE MAMEROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
80, rue de la Gare  
25620 Mamerolle  
tel. 03 81 55 95 00  
[www.ehpad-mamerolle.com](http://www.ehpad-mamerolle.com)



Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00016

Décision GPMS n° 2024-37 Délégation de  
signature A. DECOMBE



**GPMS DOUBS JURA**

GROUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA CH NOVILLARS ÉTAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

**DECISION N°2024-37**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR ALEXANDRE DECOMBE**

**SERVICES TECHNIQUES - ATELIER PLOMBERIE, SANITAIRE, CHAUFFAGE ET**

**SERRURERIE DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE, DES TRAVAUX ET DE LA**

**LOGISTIQUE (DPTL) DU CHS SAINT-YLIE JURA**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision du 2 janvier 2022 nommant Monsieur Alexandre DECOMBE en qualité de technicien hospitalier aux Services Techniques du CHS Saint-Ylie Jura ;
- Vu l'organigramme de la direction commune GPMS Doubs-Jura en vigueur ;

**Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura**

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Alexandre DECOMBE, Responsable de l'atelier plomberie, sanitaire, chauffage et serrurerie du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura :

- ✓ les bons de commande liés à l'activité de l'atelier plomberie, sanitaire, chauffage et serrurerie, dans la limite de 2 000€ HT par bon de commande.

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 07 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jeanrenaud  
CS 30012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-gpms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25020 Mamirolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com

## Dispositions générales

### Article 2 : Application

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2022-45 du 12 septembre 2022. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

### Article 3 : Publicité

La présente décision fera l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Yllie Jura. Elle sera communiquée au Comptable Public de l'établissement et à l'intéressée. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de l'établissement dans sa prochaine séance.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

### Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Dole, le 15 avril 2024

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE,  
Alexandre DECOMBE.



#### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 69 58 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jeanvrenaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 03 08 70  
www.sdh-epoms.fr

EHFAD DE MAMROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
-40, rue de la Gare  
25620 Marnicolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamrolle.com

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00017

Décision GPMS n° 2024-38 Délégation de  
signature C. LACROIX





**GPMS DOUBS JURA**

GROUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ÉTAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

**DECISION N°2024-38**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR CHRISTOPHE LACROIX**

**SERVICES TECHNIQUES - ATELIER MENUISERIE – PEINTURE DE LA DIRECTION DU**

**PATRIMOINE, DES TRAVAUX ET DE LA LOGISTIQUE DU CHS SAINT-YLIE JURA**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision du 1<sup>er</sup> juillet 2022 nommant Monsieur Christophe LACROIX en qualité de technicien hospitalier aux services techniques du CHS Saint-Ylie Jura ;
- Vu l'organigramme de la direction commune GPMS Doubs-Jura en vigueur ;

**Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura**

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée à Christophe LACROIX, Responsable de l'atelier menuiserie-peinture du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura :

- ✓ les bons de commande liés à l'activité de l'atelier menuiserie-peinture, dans la limite de 2 000€ HT par bon de commande.

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 54 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jeanronnaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue de la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-epsms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
EHPAD Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25620 Mamirolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com

## Dispositions générales

### Article 2 : Application

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2022-46 du 12 septembre 2022. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

### Article 3 : Publicité

La présente décision fera l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle sera communiquée au Comptable Public de l'établissement et à l'intéressée. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de l'établissement dans sa prochaine séance.

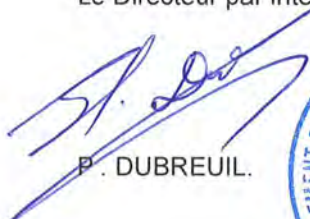
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura

### Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Dole, le 15 avril 2024

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE,  
Christophe LACROIX.



#### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39106 Dole Cedex  
tél. 03 84 62 97 97  
[www.chsjura.fr](http://www.chsjura.fr)

CH NOVELLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
[www.ch-novillars.fr](http://www.ch-novillars.fr)

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jeannenot  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
[www.etapes.fr](http://www.etapes.fr)

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 83 06 70  
[www.sdh-epms.fr](http://www.sdh-epms.fr)

EHPAD DE MAMROLLE  
Ehpad Alexis Marnissat  
40, rue de la Gare  
25620 Marnay-Cellé  
tél. 03 81 55 95 00  
[www.ehpad-marnaycelle.com](http://www.ehpad-marnaycelle.com)

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00024

Décision GPMS n° 2024-51 Délégation de  
signature C. DARCCQ





**GPMS DOUBS JURA**

GROUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ETAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

**DECISION N°2024-51**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CAROLE DARCO,**

**ADJOINT ADMINISTRATIF A L'EHPAD ET AU FOYER DE VIE « LES 4 SAISONS »**

**DU CHS SAINT-YLIE JURA**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision de nomination n°92-609 en date du 07 juillet 1992 de Madame Carole DARCO, en qualité d'adjoint administratif ;
- Vu l'organigramme en vigueur ;

**Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura**

**Article 1 :** Délégation permanente de signature est donnée à Madame Carole DARCO, adjoint administratif à l'EHPAD et au Foyer de Vie « Les 4 saisons » du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura:

- ✓ Les admissions à l'aide sociale
- ✓ Les bulletins de situation ou attestations de présence

**Dispositions générales**

**Article 2 : Application**

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2021-52 du 26 avril 2021. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
23220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Maréchal  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 70  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 81432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.silh-epsms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
75620 Mamirolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com



### Article 3 : Publicité

La présente décision fait l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle est communiquée sans délai au Comptable Public de l'établissement et à l'intéressé. Elle sera présentée à la plus proche séance du Conseil de Surveillance du CHS Saint-Ylie Jura.

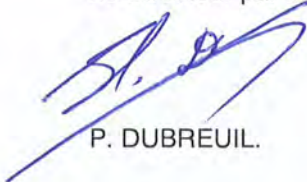
Elle sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

### Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Dole, le 15 avril 2024

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE  
Carole DARCCQ.



#### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39100 Dole Cedex  
tél. 03 84 83 97 97  
[www.chsjura.fr](http://www.chsjura.fr)

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
[www.ch-novillars.fr](http://www.ch-novillars.fr)

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jeanmaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 83 20 76  
[www.etapes.fr](http://www.etapes.fr)

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
[www.sdh-epsms.fr](http://www.sdh-epsms.fr)

EHPAD DE MAMROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25620 Mamirolle  
tél. 03 81 55 95 00  
[www.ehpad-mamirolle.com](http://www.ehpad-mamirolle.com)

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00025

Décision GPMS n° 2024-52 Délégation de  
signature C. BOURGEOIS



**GPMS DOUBS JURA**

GROUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ÉTAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

**DECISION N°2024-52**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CHRISTINE BOURGEOIS,**

**ADJOINT ADMINISTRATIF A L'EHPAD ET AU FOYER DE VIE « LES 4 SAISONS »**

**DU CHS SAINT-YLIE JURA**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision de nomination n°90-137 en date du 1<sup>er</sup> juin 1990 de Madame Christine BOURGEOIS en qualité d'adjoint administratif ;
- Vu l'organigramme en vigueur ;

**Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura**

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Christine BOURGEOIS, adjoint administratif à l'EHPAD et au Foyer de Vie « Les 4 saisons » du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura:

- Les admissions à l'aide sociale
- Les bulletins de situation ou attestations de présence

**Dispositions générales**

**Article 2** : Application

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2021-55 du 26 avril 2021. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Chaicôt  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ÉTAPES DOLE  
9, rue Henri Jasseresaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP  
13, rue la Fayette  
CS 63432  
25607 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-gpms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25620 Mamirolle  
tél. 03 87 55 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com



### Article 3 : Publicité

La présente décision fait l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle est communiquée sans délai au Comptable Public de l'établissement et à l'intéressé. Elle sera présentée à la plus proche séance du Conseil de Surveillance du CHS Saint-Ylie Jura.

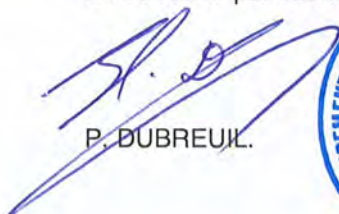
Elle sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

### Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

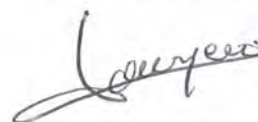
Fait à Dole, 15 avril 2024

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE  
Christine BOURGEOIS.



#### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 56 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jeanriaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.etaapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-epsms.fr

EHPAD DE MAMROLLE  
Ehpad Alexis Marquibet  
40, rue de la Gare  
25620 Mamrolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamrolle.com



Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00027

Décision GPMS n° 2024-53 Délégation de  
signature M. CREUZE



**GPMS DOUBS JURA**

GROUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉD CO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ÉTAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

**DECISION N°2024-53**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MURIEL CREUZE,**

**CADRE SUPERIEUR DE SANTE DE LA FILIERE PERSONNE AGEE**

**DU CHS SAINT-YLIE JURA**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision de nomination n°2023-708 en date du 19/12/2023 de Madame Muriel CREUZE, en qualité de directeur supérieur de santé de la filière personne âgée ;
- Vu l'organigramme en vigueur ;

**Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura**

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Muriel CREUZE, cadre supérieur de santé en charge de la filière personne âgée du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-jura :

- Les tableaux de service,
- Les ordres de mission,
- Le pécule des résidents,
- La validation des congés/absences des soignants, animatrices, ASH,
- Les entretiens de formation/évaluation/notation des soignants, ASH, animatrices, secrétaires.

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Chaucot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Hercul Jeanrenaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-epjms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25620 Mamirolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com

## Dispositions générales

### Article 2 : Application

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2021-53 du 26 avril 2021. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

### Article 3 : Publicité

La présente décision fera l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle sera communiquée au Comptable Public de l'établissement et à l'intéressée. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de l'établissement dans sa prochaine séance.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

### Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)


Fait à Dole, le 15 avril 2024.

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL



SPECIMEN DE SIGNATURE  
Muriel CREUZE.



#### Décision transmise pour information à :

- ✓ Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
[www.chojura.fr](http://www.chojura.fr)

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 38 00  
[www.ch-novillars.fr](http://www.ch-novillars.fr)

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jeanrenaud  
CS 50012  
29107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
[www.etapes.fr](http://www.etapes.fr)

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
[www.sdh-epms.fr](http://www.sdh-epms.fr)

EHPAD DE MAMROLLE  
Ehpad Alexis Marquetet  
40, rue de la Gare  
25620 Mamrolle  
tél. 03 81 55 95 00  
[www.ehpad-mamrolle.com](http://www.ehpad-mamrolle.com)

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00022

Décision GPMS n° 2024-55 Délégation de  
signature G. TRILLARD





# GPMS DOUBS JURA

GROUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ÉTAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

## DECISION N°2024-55

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME GWENAELE TRILLARD,

### DIRECTRICE DELEGUEE DE L'ETAPES DE DOLE

### DIRECTRICE REFERENTE DU FOYER DE VIE DU CHS SAINT-YLIE JURA

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 1<sup>er</sup> mars 2022 portant nomination de Madame Gwenaëlle TRILLARD, directrice d'hôpital hors classe, comme directrice adjointe du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- Vu l'organigramme en vigueur ;

### Décide pour ETAPES

#### Article 1 : Conduite générale et gestion courante de l'établissement

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Gwenaëlle TRILLARD, Directrice déléguée d'ETAPES, à l'effet de signer au nom du Directeur du GPMS Doubs-Jura :

- Les notes d'information et les notes de service,
- Les actes, documents et contrats relatifs aux relations avec les usagers et résidents d'ETAPES et leur famille,
- Les actes, documents, contrats et courriers relatifs à la gestion et à l'animation des ressources humaines du personnel médical et non médical,
- Les convocations et les procès-verbaux des instances représentatives du personnel,
- Les conventions et contrats avec les organismes extérieurs,

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39104 Dole Cedex  
tél 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue des Ets Charcot  
25220 Novillars  
tél 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ÉTAPES DOLE  
9, rue Henri Jeanrenaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61832  
25007 Besançon Cedex  
tél 03 81 63 08 70  
www.cdj-epsms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25420 Mamirolle  
tél 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com

- Les actes, documents et contrats relatifs aux achats de l'établissement, dans la limite d'un montant de 40 000 euros HT.
- Tous les mandats de paiement et les titres de recette dans le respect de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) approuvé par le Conseil d'Administration et validé par les autorités de tarification,
- Le retrait des courriers recommandés.

Cette délégation exclut expressément :

- Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens conclus avec les autorités de tarification,
- Les conventions de coopération avec les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux publics ou privés sauf :
  - o s'il s'agit de conventions intervenant entre ETAPES et un autre établissement du GPMS Doubs-Jura pour lequel le Directeur du GPMS Doubs-Jura est lui-même le signataire,
  - o s'il s'agit de conventions concernant le fonctionnement courant des unités d'ETAPES et notamment les activités proposées aux usagers,
- Les sanctions disciplinaires au-delà de celles du premier groupe,
- Les décisions relatives aux emprunts, dons et legs,
- Les décisions relatives aux demandes indemnitaires au titre de la responsabilité civile hospitalière,
- Les décisions d'ester en justice,
- Les réquisitions du comptable public,
- Les baux emphytéotiques,
- Les décisions d'acquisition ou de cession de biens immobiliers.

#### **Article 2 : Astreintes administratives**

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Gwenaëlle TRILLARD, Directrice déléguée d'ETAPES, afin de signer tout document nécessaire dans le cadre des astreintes administratives d'ETAPES.

### **Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura**

#### **Article 3 : Foyer de Vie**

Délégation permanente de signature est donnée à Madame Gwenaëlle TRILLARD, Directrice référente du Foyer de Vie du CHS du Jura, à l'effet de signer les actes administratifs courants liés à la direction du Foyer de Vie, notamment :

- ✓ les contrats de séjour,
- ✓ les admissions et les sorties,
- ✓ les admissions à l'aide sociale et les bulletins de situation ou attestation de présence pour le Foyer de Vie.

### **Dispositions générales**

#### **Article 4 : Application**

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2021-49 du 24 avril 2021. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire

**CHS SAINT-YLIE JURA**  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

**CH NOUVILLARS**  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Neuvillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-nouvillars.fr

**ETAPES DOLE**  
9, rue Henri Jeanrenaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 70  
www.etapes.fr

**SOLIDARITE DOUBS HANDICAP**  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél. 03 81 83 08 70  
www.sdh-espmis.fr

**EH PAD DE MAMRÔLLE**  
Ehpad Alexis Marquillet  
40, rue de la Gare  
25620 Marnayville  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-marnayville.espmis.fr



## Article 5 : Publicité

La présente décision fait l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura, d'ETAPES et de l'EHPAD de Malange ; elle est communiquée sans délai au Comptable Public des établissements concernés et à l'intéressée. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance et aux Conseils d'Administration de ces établissements.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

## Article 6 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

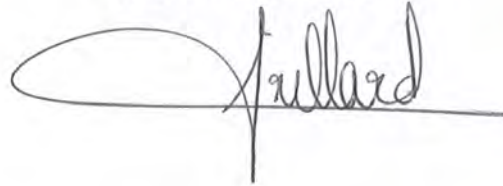
Fait à Dole, le 15 avril 2024.

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,

  
P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE  
Gwenaëlle TRILLARD.



### Décision transmise pour information à :

- ✓ Comptables publics des établissements
- ✓ CS ou CA des établissements
- ✓ L'intéressé(e)
- ✓ Dossier carrière de l'agent
- ✓ Dossier décision secrétariat du GPMS Doubs-Jura

### Publication :

- ✓ Gestion Electronique Documentaire (GED)
- ✓ Panneaux d'affichage dans les établissements
- ✓ RAA

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 109  
39108 Dole Cedex  
tel 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tel 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Jeanrenaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tel 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tel 03 81 63 08 70  
www.sdh-epsms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25620 Mamirole  
tel 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamirole.com

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00023

Décision GPMS n° 2024-58 Délégation de  
signature S. NEYRAT





**GPMS DOUBS JURA**

GROUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ÉTAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

**DECISION N°2024-58**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME SYLVIE NEYRAT**

**RESPONSABLE DU SYSTEME D'INFORMATION DU CHS SAINT-YLIE JURA**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu la décision n°2022-24 du 1er avril 2022, portant nomination de Madame Sylvie NEYRAT en qualité de responsable du système d'information du CHS Saint-Ylie Jura;
- Vu l'organigramme de la direction commune GPMS Doubs-Jura en vigueur ;

**Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura :**

**Article 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GUILLEMIN, Directeur des systèmes d'information du GPMS Doubs-Jura, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie NEYRAT, Responsable du système d'information du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer :

- Les documents liés à la gestion directe du personnel du service informatique, notamment les tableaux de service et les congés, les autorisations d'absence pour les journées au titre de la RTT, les congés annuels et les évaluations ;
- Les devis ou achats de prestations informatiques dans la limite d'un seuil de 2 000 € ;

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chsjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél. 03 81 60 58 00  
www.ch-novillars.fr

ÉTAPES DOLE  
9, rue Henri Jasparnaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 20 76  
www.etapes.fr

SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61412  
25007 Binançon Cedex  
tél. 03 81 63 08 70  
www.sdh-gpms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
Ehpad Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25620 Mamirolle  
tél. 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com

## Dispositions générales :

### Article 2 : Application

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2022-32 du 11 juillet 2022. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

### Article 3 : Publicité

La présente décision fait l'objet d'un affichage au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle est transmise sans délai au Comptable public de l'établissement et à l'intéressé. Elle sera présentée pour information au Conseil de Surveillance de l'établissement à l'occasion d'une prochaine séance.

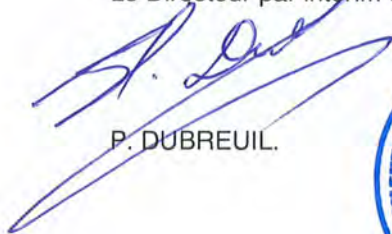
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

### Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Dole, le 15 avril 2024.

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,



P. DUBREUIL.



SPECIMEN DE SIGNATURE,  
Sylvie NEYRAT.



#### Décision transmise pour information à :

- Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- L'intéressé(e)
- Dossier carrière de l'agent
- Dossier décision secrétariat de direction du GPMS Doubs-Jura

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 180  
39108 Dole Cedex  
tél 03 84 82 97 97  
[www.chsjura.fr](http://www.chsjura.fr)

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
tél 03 81 60 58 00  
[www.ch-novillars.fr](http://www.ch-novillars.fr)

ETAPES DOLE  
9, rue Hervé Jeanrensud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél 03 84 82 20 76  
[www.etapes.fr](http://www.etapes.fr)

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 81432  
25007 Besançon Cedex  
tél 03 81 83 08 70  
[www.sdh-epms.fr](http://www.sdh-epms.fr)

EHPAD DE MAMRILLE  
Ehpad Alexis Marquisot  
40, rue de la Gare  
25620 Mamrille  
tél 03 81 55 95 00  
[www.ehpad-mamrille.com](http://www.ehpad-mamrille.com)

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00018

Décision GPMS n° 2024-59 Délégation de  
signature E CHAMBARD





**GPMS DOUBS JURA**

GRUPEMENT PSYCHIATRIE ET MEDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ETAPES DOLE | SOLIDARITE DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

**DECISION N°2024-59**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME EVELYNE CHAMBARD**

**CHARGEE DE LA FORMATION CONTINUE DU CHS SAINT-YLIE JURA**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu l'affectation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 de Madame Evelyne CHAMBARD, adjoint des cadres hospitaliers, en qualité de chargée de la Formation Continue ;
- Vu l'organigramme du GPMS Doubs-Jura en vigueur ;

**Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura**

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Evelyne CHAMBARD, adjoint des cadres hospitaliers, chargée de la formation continue du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura :

- Les ordres de mission dans le cadre de la formation continue pour le personnel non médical, à l'exception de ceux concernant le personnel de direction ;
- Les conventions de formation professionnelle avec des institutions et organismes extérieurs, dans le cadre des formations proposées et dispensées par le CHS Saint-Ylie Jura en qualité d'organisme de formation ;
- Les contrats de sous-traitance en vue de la réalisation par un organisme extérieur de tout ou partie d'une prestation de formation proposée et dispensée par le CHS Saint-Ylie Jura en qualité d'organisme de formation ;
- Les devis à destination d'institutions ou organismes extérieurs pour des propositions de formation du CHS Saint-Ylie Jura en qualité d'organisme de formation ;
- Les bilans pédagogiques et financiers pour les formations proposées et dispensées par le CHS Saint-Ylie Jura en qualité d'organisme de formation ;

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Rue Nationale  
BP 100  
99108 Dole Cedex  
tél 03 84 82 97 97  
www.chjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue de De Charcot  
25220 Novillars  
tél 03 81 88 58 00  
www.ch-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Assolonaud  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél 03 84 82 20 70  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél 03 83 83 98 70  
www.sdh-epsms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
EHPAD Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25420 Mamirolle  
tél 03 83 15 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com

- Les conventions de stage avec les établissements d'enseignement public et privé supérieurs et secondaires, les écoles professionnelles, les écoles paramédicales, pour l'accueil des stagiaires en formation initiale ou continue, non assorties de clauses financières ;
- Les conventions relatives à des stages d'immersion au sein du CHS Saint-Ylie Jura dans le cadre du projet territorial de santé mentale, après accord du service d'accueil et information de la direction des ressources humaines et de la direction des soins ;
- Les documents financiers permettant les remboursements auprès de l'ANFH.

## Dispositions générales

### Article 2 : Application

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2022-60 du 21 octobre 2022. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

### Article 3 : Publicité

La présente décision fera l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle sera communiquée au comptable public de l'établissement et à l'intéressée. Elle sera communiquée au Conseil de surveillance de l'établissement dans sa prochaine séance.

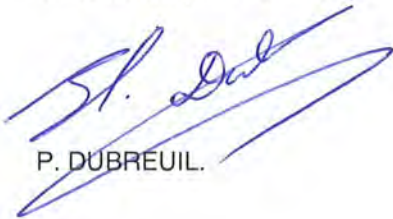
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

### Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

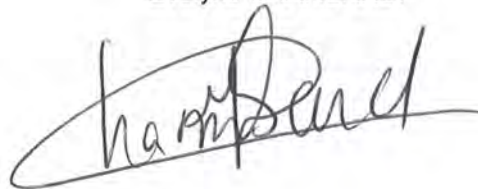
Fait à Dole, le 15 avril 2024.

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,



P. DUBREUIL.

SPECIMENS DE SIGNATURE  
Evelyne CHAMBARD.



### Décision transmise pour information à :

- Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- L'intéressé(e)
- Dossier carrière de l'agent
- Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Boule Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tel. 03 84 82 97 97  
www.chjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
NR 03 81 60 58 00  
www.cb-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Ancelet  
CS 50012  
39102 Dole Cedex  
NR 03 84 82 20 70  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
15, rue la Fayette  
CS 61412  
25007 Besançon Cedex  
NR 03 81 62 08 70  
www.sdh-epms.fr

EHPAD DE MAMROLLE  
EHPAD Alexis Maittelet  
40, rue de la Gare  
25620 Mamrolle  
NR 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamrolle.com

Centre hospitalier de Saint-Ylie

39-2024-04-15-00019

Décision GPMS n° 2024-59 Délégation de  
signature E. CHAMBARD





**GPMS DOUBS JURA**

GRUPEMENT PSYCHIATRIE ET MÉDICO-SOCIAL

CHS SAINT-YLIE JURA | CH NOVILLARS | ÉTAPES DOLE | SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP | EHPAD MAMIROLLE

**DECISION N°2024-59**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME EVELYNE CHAMBARD**

**CHARGÉE DE LA FORMATION CONTINUE DU CHS SAINT-YLIE JURA**

Le Directeur par intérim du Groupement Psychiatrie et Médico-Social (GPMS) Doubs-Jura (direction commune associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, le centre hospitalier de Novillars, l'ETAPES de Dole, l'EPSMS SDH et l'EHPAD Alexis Marquiset de Mamirolle),

- Vu les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles L6143-7, D6143-33 à D6143-35 et R6146-38 ;
- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L 315-17 et D 315-67 ;
- Vu le décret n° 2005-920 du 20 août 2005, notamment dans son article 4, portant dispositions relatives à la gestion des établissements en direction commune ;
- Vu la convention de direction commune du 22 janvier 2021 et ses avenants associant le centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura, l'ETAPES de Dole (Jura), le centre hospitalier de Novillars, l'EHPAD de Mamirolle et l'EPSMS « Solidarité Doubs Handicap (Doubs) ;
- Vu l'arrêté de l'ARS-BFC-DOSA-2024-371 du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Philippe DUBREUIL en qualité de directeur par intérim du centre hospitalier spécialisé Saint-Ylie Jura à Dole, de l'ETAPES de Dole (Jura), du centre hospitalier de Novillars, de l'EPSMS Solidarité Doubs Handicap et de l'EHPAD de Mamirolle (Doubs) à compter du 15 avril 2024 ;
- Vu l'affectation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 de Madame Evelyne CHAMBARD, adjoint des cadres hospitaliers, en qualité de chargée de la Formation Continue ;
- Vu l'organigramme du GPMS Doubs-Jura en vigueur ;

**Décide pour le CHS Saint-Ylie Jura**

**Article 1** : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Evelyne CHAMBARD, adjoint des cadres hospitaliers, chargée de la formation continue du CHS Saint-Ylie Jura, à l'effet de signer au nom du Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura :

- Les ordres de mission dans le cadre de la formation continue pour le personnel non médical, à l'exception de ceux concernant le personnel de direction ;
- Les conventions de formation professionnelle avec des institutions et organismes extérieurs, dans le cadre des formations proposées et dispensées par le CHS Saint-Ylie Jura en qualité d'organisme de formation ;
- Les contrats de sous-traitance en vue de la réalisation par un organisme extérieur de tout ou partie d'une prestation de formation proposée et dispensée par le CHS Saint-Ylie Jura en qualité d'organisme de formation ;
- Les devis à destination d'institutions ou organismes extérieurs pour des propositions de formation du CHS Saint-Ylie Jura en qualité d'organisme de formation ;
- Les bilans pédagogiques et financiers pour les formations proposées et dispensées par le CHS Saint-Ylie Jura en qualité d'organisme de formation ;

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Route Nationale  
BP 100  
99108 Dole Cedex  
tél 03 84 82 97 97  
www.chjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue de De Charcot  
25220 Novillars  
tél 03 81 88 58 00  
www.ch-novillars.fr

ÉTAPES DOLE  
9, rue Henri Assolant  
CS 50012  
39107 Dole Cedex  
tél 03 84 82 20 70  
www.etapes.fr

SOLIDARITÉ DOUBS HANDICAP  
10, rue la Fayette  
CS 61432  
25007 Besançon Cedex  
tél 03 83 83 98 70  
www.sdh-epsms.fr

EHPAD DE MAMIROLLE  
EHPAD Alexis Marquiset  
40, rue de la Gare  
25420 Mamirolle  
tél 03 83 15 95 00  
www.ehpad-mamirolle.com

- Les conventions de stage avec les établissements d'enseignement public et privé supérieurs et secondaires, les écoles professionnelles, les écoles paramédicales, pour l'accueil des stagiaires en formation initiale ou continue, non assorties de clauses financières ;
- Les conventions relatives à des stages d'immersion au sein du CHS Saint-Ylie Jura dans le cadre du projet territorial de santé mentale, après accord du service d'accueil et information de la direction des ressources humaines et de la direction des soins ;
- Les documents financiers permettant les remboursements auprès de l'ANFH.

## Dispositions générales

### Article 2 : Application

La présente décision prend effet à la date de sa signature. Elle abroge et remplace la décision n° 2022-60 du 21 octobre 2022. Elle peut être retirée à tout moment par le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura.

Elle prend fin en cas de cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

### Article 3 : Publicité

La présente décision fera l'objet d'un affichage public au sein du CHS Saint-Ylie Jura. Elle sera communiquée au comptable public de l'établissement et à l'intéressée. Elle sera communiquée au Conseil de surveillance de l'établissement dans sa prochaine séance.

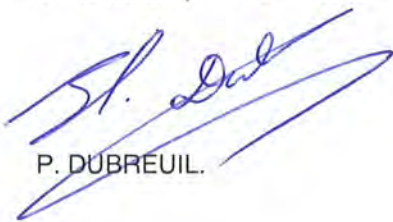
Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura.

### Article 4 : Voies de recours

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Jura. Ce recours peut être déposé via l'application « Télérecours citoyens » - [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

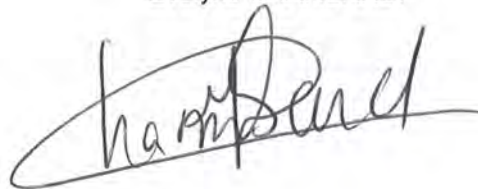
Fait à Dole, le 15 avril 2024.

Le Directeur par intérim du GPMS Doubs-Jura,



P. DUBREUIL.

SPECIMENS DE SIGNATURE  
Evelyne CHAMBARD.



### Décision transmise pour information à :

- Monsieur le Trésorier Principal de Dole
- L'intéressé(e)
- Dossier carrière de l'agent
- Dossier décision secrétariat de direction

CHS SAINT-YLIE JURA  
120, Boule Nationale  
BP 100  
39108 Dole Cedex  
tél. 03 84 82 97 97  
www.chjura.fr

CH NOVILLARS  
4, rue du Dr Charcot  
25220 Novillars  
NR 03 81 60 58 00  
www.cb-novillars.fr

ETAPES DOLE  
9, rue Henri Ancelet  
CS 50012  
39102 Dole Cedex  
NR 03 84 82 20 70  
www.etapes.fr

SOLIDARITE DOUBS HANDICAP  
15, rue la Fayette  
CS 61412  
25007 Besançon Cedex  
NR 03 81 62 08 70  
www.solido-epms.fr

EHPAD DE MAMROLLE  
EHPAD Alexis Maittelet  
40, rue de la Gare  
25620 Mamrolle  
NR 03 81 55 95 00  
www.ehpad-mamrolle.com

Direction départementale des territoires du Jura

39-2024-04-22-00001

Compte-rendu de la commission  
départementale de la chasse et de la faune  
sauvage (CDCFS), formation spécialisée dégâts  
de gibier - barème I-1ère partie : remise en état  
des prairies et ressemis



Lons-le-Saunier, le 22 février 2024

Service SEREF/ BF

**Compte-rendu de la CDCFS spécialisée dégâts de gibier du 22 février 2024**

**Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), formation spécialisée dégâts de gibier.**

La commission départementale, dans sa formation spécialisée « dégât de gibier aux cultures et récoltes agricoles » s'est réunie le 22 février 2024 pour examiner le barème - Remise en état des prairies et les ressemis au titre de l'année 2024.

**Membres concertés ayant voix délibérative :**

- M. Fabrice PRUVOST, chef du pôle biodiversité-forêt, direction départementale des territoires, représentant M. le Préfet du Jura , président ;
- M. Christian LAGALICE, président de la fédération départementale des chasseurs du Jura (FDCJ) ;
- M. Stéphane LAMBERGER, directeur de la fédération départementale des chasseurs du Jura ;
- M. Gilles TONNAIRE, représentant les intérêts agricoles, excusé ;
- M. Antoine BOUCHARD, représentant les intérêts agricoles, excusé ;

**Membre absent :**

M. Fabrice GRIMAUT, représentant des intérêts cynégétiques.

**Invité :**

M. Etienne ROUGEAUX, représentant FDSEA ;  
Mme Loetitia MAUBLANC, gestionnaire chasse, pôle biodiversité-forêt, direction départementale des territoires,  
M. Julien GAILLARD, représentant les intérêts agricoles ;

**L'ordre du jour de la commission est le suivant :**

- barème I 2023 (1ère partie), remise en état des prairies et les ressemis ;
- questions diverses.
  - liste des estimateurs départementaux 2024 pour approbation.
  - dossier COUDRY demande d'information suite son courrier de réclamation ;
  - décret du 28 décembre 2023 relatif à la réduction et à l'indemnisation des dégâts de grand gibier.

**Préambule :**

Direction départementale des territoires du Jura  
adresse postale : 8 rue de la préfecture – CS60648 – 39030 Lons-le-Saunier cedex  
adresse physique : 4, rue du Curé Marion – 39030 Lons-le-Saunier  
horaires d'ouverture : 9h00 - 11h30 ou sur rendez-vous  
Tél : 03 84 86 80 00  
courriel : [ddt@jura.gouv.fr](mailto:ddt@jura.gouv.fr)  
<http://www.jura.gouv.fr>

M. LAGALICE présente un point des prélèvements et des dégâts :

Le plan de chasse cerf est effectué à ce jour à plus de 80 % .

En forêt de Chauv, le lot 4 atteint déjà les 77 % de réalisation du plan de chasse cerf, suivi de près par les lots 3 et 4.

La FDCJ ne voit pas augmenter le plan de chasse pour la campagne de chasse à venir.

La superficie des cultures impactées par les dégâts de cerf se monte à 157 ha contre 120 ha de dégâts sur culture dûs aux sangliers.

Il est remarqué un changement quant au pratique de chasse au mois de février, puisque très peu d'ACCA/AICA chasse le sanglier à cette époque, elle préfère les battues aux chevreuils afin de terminer leur plan de chasse.

Il a été prélevé 4 657 sangliers contre 4 543 l'an passé.

M. ROUGEAUX précise que des secteurs sont à surveiller comme la chasse privée de M. PREVITALI ainsi que le secteur de la commune ROSAY et MAYNAL.

Il demande s'il ne serait pas utile de faire un rappel auprès des chasseurs concernant la réglementation de l'agrainage.

M. PRUVOST précise qu'un arrêté ministériel est à la signature concernant des modifications des SDCG et que l'un des sujets concerne justement l'agrainage.

Le taux de réalisation du plan de chasse chevreuil est historiquement le plus faible, cela s'explique par les conditions climatiques qui sont très très défavorables à l'espèce.

#### **1 - Barème I (1ère partie) – remise en état des prairies et les ressemis 2023.**

Les membres de la CDCFS valident des prix moyens selon l'annexe 1.

#### **Questions diverses :**

#### **Approbation de la liste des estimateurs départementaux 2024.**

M. Claude BLAYON  
M. Jean-Robert BONDIER  
M. Jacques BOUGAUD  
M. Claude CHAMPONNOIS  
M. Pascal CHARTON  
M. Michel FEVRE  
M. Patrick GURY  
M. Michel RICHARD

#### **Dossier M. COUDRY**

M. LAMBERGER indique qu'un courrier réponse a été adressé à M. COUDRY en réponse à son courrier de réclamation auprès d'eux. L'affaire est donc close.

**Lecture pour information** des art. 5 à 8 du décret du 28 décembre 2023 relatif à la réduction et à l'indemnisation des dégâts de grand gibier.

Le présent compte-rendu sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura.

Le président ,



Fabrice PRUVOST

**Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage  
Formation spécialisée "Indemnisation des dégâts de gibier aux cultures  
et aux récoltes agricoles"**

**ANNEXE 1**

**BAREME 2024  
Remise en état des prairies et les ressemis**

Remise en état des prairies	Barème 2024
Herse (2 passages croisés)	99,53 €/ha
Herse à prairie, étaupinoir	76,00 €/ha
Herse rotative ou alternative seule	103,67 €/ha
Herse rotative ou alternative + semoir	148,76 €/ha
Broyeur à marteaux à axe horizontal	109,43 €/ha
Rouleau	41,37 €/ha
Charrue	149,76 €/ha
Rotavator	109,43 €/ha
Semoir	76,00 €/ha
Traitement	56,04 €/ha
Semoir à semis direct	86,97 €/ha
Semences fourragères	167,79 €/ha
<b>Réensemencement des principales cultures</b>	
Herse rotative ou alternative + semoir	148,76 €/ha
Semoir	76,00 €/ha
Traitement	56,04 €/ha
Semoir à semis direct	86,97 €/ha
Semences certifiées de céréales	122,37 €/ha
Semences certifiées de maïs	217,02 €/ha
Semences certifiées de pois	231,94 €/ha
Semences certifiées de colza	112,04 €/ha
Semences fourragères	167,79 €/ha

En zone de montagne (art.D113-14 du code rural), les barèmes outils uniquement (à l'exception donc de la main d'œuvre et des semences) sont systématiquement majorés de 15 %.

Ce barème des remises en état des prairies et de ressemis est valable pour l'indemnisation des travaux effectués entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024.

Le président de séance,

  
Fabrice PRUVOST



Préfecture du Jura

39-2024-04-17-00001

Arrêté portant délégation de signature en  
matière d'ordonnancement secondaire aux  
prescripteurs de dépenses et de recettes de la  
Préfecture du Jura

## **Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs de dépenses et de recettes de la préfecture du Jura**

### **LE PRÉFET**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les Départements et les Régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative à la commande publique ;

Vu le plan comptable de l'État associé aux titres III et V des budgets opérationnels de programme ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique ;

Vu l'arrêté n° 39-2016-12-29-008 du 29 décembre 2016 portant réorganisation des services de la préfecture et des sous-préfectures du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n°39-2020-11-06-001 du 6 novembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 donnant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à Mme Gaëlle ARBEY, directrice du secrétariat général commun départemental du Jura ;

Vu le décret du président de la République du 29 juillet 2022, portant nomination de Monsieur Serge CASTEL, préfet du Jura ;

Vu le décret du président de la République du 16 janvier 2023, portant nomination de Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale de la préfecture du Jura, sous-préfète de Lons-le-Saunier,

Vu le décret du président de la République du 21 juin 2023, portant nomination de Madame Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint Claude ;

Vu le décret du président de la République du 3 janvier 2024, portant nomination de M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole ;

Vu le contrat de services entre les services prescripteurs de la préfecture du Jura et le centre des services partagés régional de la préfecture de Côte d'Or ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture du Jura ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de signature est accordée, en matière d'ordonnancement secondaire délégué, aux fonctionnaires mentionnés en annexe 1 du présent arrêté à l'exception des réquisitions du comptable public.

**Article 2 :** Pour ses commandes, chaque service prescripteur est chargé de la saisie des formulaires dans l'application ministérielle Chorus formulaires. Les gestionnaires habilités en charge de cette saisie figurent en annexe 2 du présent arrêté.

**Article 3 :** Les agents, dont les noms sont listés à l'annexe 3 du présent arrêté, sont porteurs de carte achat dans le cadre du paiement des dépenses éligibles à ce dispositif sur le programme 354. À ce titre, ils ont une délégation en matière d'ordonnancement délégué.

### **Article 4 : Utilisation de l'application Chorus Déplacement Temporaire (Chorus DT)**

Délégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à effet de procéder à la validation de l'opportunité du déplacement engageant des frais (rôle valideur VH1) :

- M. Anthony BOIVIN , secrétaire de M. le préfet ;
- Mme Valérie DACLIN, secrétaire de Mme la secrétaire générale et de M. le directeur de Cabinet ;
  
- M. Hugues ALLADIO pour les agents de la sous-préfecture de Dole ;
- Mme Camille BERROUX pour les agents de la sous-préfecture de Dole ;
- Mme Ophélie TEIXEIRA, secrétaire de M. le sous-préfet ;
  
- Mme Sophie DEKNUYDT pour les agents de la sous-préfecture de Saint-Claude ;
- Mme Angélique SEREX pour les agents de la sous-préfecture de Saint-Claude ;
- Mme Zuhail YILDIZHAN, secrétaire de Mme la sous-préfète ;
  
- Mme Natacha FARAGA, pour les agents de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial,
- Mme Aline ROULIN, pour les agents du bureau de l'appui territorial et financier de la DCPAT ;
- Mme Pascale RUISSEAU, pour les agents du bureau de l'appui territorial et financier de la DCPAT
  
- M. Michel COUTROT pour les agents de la direction de la citoyenneté et de la légalité ;
- M. Jean-Pierre POUPON et Mme Valérie MERLE pour les agents du bureau des relations avec les collectivités locales et de l'expertise juridique ;
- Mme Pauline GUILLEMIN et Mme Florence GRESSET pour les agents du bureau de la réglementation générale, des associations et des élections ;
- Mme Auréa CHAUVE et Mme Elia LEJEUNE pour les agents du bureau des migrations et de l'intégration.
  
- M. Maxime GUTZWILLER pour les agents de la direction des services du cabinet ;
- Mme Maud COSSIN pour les agents du service des sécurités (bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives et du service interministériel de défense et de protection civile) ;



- M. Maxime DEHAUD pour les agents du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives ;
- Mme Laura NOBLOT et M. François CURIE pour les agents du service interministériel de défense et de protection civile ;
- M. Louis-Guillaume FEVRE pour les agents du bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État ;

Dans le cadre des attributions du Secrétariat général commun départemental :

- Mme Gaëlle ARBEY ;
- Mme Claire LUCAS-VERNUS ;
- Mme Laëtizia ARQUES ;
- Mme Sandriné CAUSSANEL ;

pour l'ensemble des agents de préfecture (notamment les secrétariats particuliers et les personnels de résidence) et sous-préfectures y compris les directeurs et les membres du corps préfectoral en préfecture et sous-préfectures et pour l'ensemble des personnels extérieurs à la structure dans le cadre d'interventions programmées.

#### **Article 5 : Utilisation de l'application Chorus formulaires sur les BOP 354 et 723**

Délégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à effet de valider dans l'application Chorus formulaire, les demandes d'engagements juridiques, les constatations de service fait, les ordres à payer, les recettes non fiscales et les fiches de communication pour le BOP 354 :

Sylvie BERTHET	Sous-préfecture de Saint-Claude	BOP 354 BOP 723
----------------	---------------------------------	--------------------

**Article 6 :** Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs. A compter de cette date, toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

**Article 7 :** Mme la secrétaire générale de la préfecture du Jura, les responsables des services prescripteurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura et dont copie sera adressée à Monsieur le directeur régional des finances publiques.

**Article 8 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Lons le Saunier, le **17 AVR. 2024**

Le préfet



Serge CASTEL

## Annexe 1

à l'arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs de dépenses et de recettes de la préfecture du Jura.

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole, Mme Natacha FARAGA, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe
119	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole, Mme Natacha FARAGA, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe
122	Concours spécifiques et administration	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole, Mme Natacha FARAGA, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe
129	Coordination du travail gouvernemental (délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRAH))	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole, M. Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet, Mme Maud COSSIN, Cheffe du service des sécurités
147	Politique de la ville	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement, Mme Natacha FARAGA, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention
161	Sécurité civile	<p>Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement</p> <p>Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude,</p> <p>M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole,</p> <p>M. Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet</p> <p>Mme Maud COSSIN, Cheffe du service des sécurités</p> <p>Mme Laura NOBLOT, cheffe du service interministériel de défense et de protection civile</p> <p>M. François CURIE, adjoint à la cheffe du bureau du service interministériel de défense et de protection civile ;</p>
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur Contentieux	<p>Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement</p> <p>Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude,</p> <p>M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole,</p> <p>M. Michel COUTROT, directeur de la citoyenneté et de la légalité,</p> <p>M. Jean-Pierre POUPON, le chef du bureau des collectivités territoriales,</p> <p>Mme Valérie MERLE, son adjointe</p> <p>Madame Auréa CHAUVÉ, cheffe du bureau des Migrations et de l'Intégration,</p> <p>Mme Elia LEJEUNE, son adjointe</p>
	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur FIPD MILDECA	<p>Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement</p> <p>Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude,</p> <p>M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole,</p> <p>M. Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet</p> <p>Mme Maud COSSIN, Cheffe du service des sécurités</p> <p>M. Maxime DEHAUD chef du bureau de la sécurité intérieure et des polices administratives.</p> <p>M. Arnaud GERARD chargé de mission prévention de la délinquance et de la radicalisation</p>
232	Vie politique, culturelle et associative	<p>Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement</p> <p>Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude,</p> <p>M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole,</p> <p>M. Michel COUTROT, directeur de la citoyenneté et de la légalité</p> <p>Mme Pauline GUILLEMIN, Cheffe du bureau de la réglementation générale, des associations et des élections</p> <p>Mme Florence GRESSET, son adjointe</p>



Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention
303	Immigration et asile	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole, M. Michel COUTROT, directeur de la citoyenneté et de la légalité Mme Auréa CHAUVE, chef du bureau des migrations et de l'intégration
349	Transformation publique	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole, M. Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet ; M. Louis-Guillaume FEVRE, Chef du bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État
362 Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Ecologie	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole, Mme Natacha FARAGA, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe
362 Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)	Ecologie	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole, Mme Natacha FARAGA, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe
363 (hors action 4)	Compétitivité	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude, M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole, Mme Natacha FARAGA, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe
364	Cohésion	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement ; Mme Natacha FARAGA, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier ; Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention
380 Fonds vert	Transition écologique	<p>Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement</p> <p>Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude,</p> <p>M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole,</p> <p>Mme Natacha FARAGA, directrice de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial,</p> <p>Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier,</p> <p>Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe</p>
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière (arrêté fixant le montant d'attribution à verser au Département au titre des produits des amendes de police des radars automatiques)	<p>Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement</p> <p>Mme Sophie DEKNUYDT, sous-préfète de Saint-Claude,</p> <p>M. Hugues ALLADIO, sous-préfet de Dole,</p> <p>M. Michel COUTROT, directeur de la citoyenneté et de la légalité</p> <p>M. Jean-Pierre POUPON, le chef du bureau des collectivités territoriales,</p> <p>Mme Valérie MERLE, son adjointe</p>

## Annexe 2

à l'arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs  
de dépenses et de recettes de la préfecture du Jura.

### Gestionnaires habilités Chorus formulaires pour la saisie des formulaires

<b>Prénom et nom</b>	<b>Service prescripteur</b>
Mme Audrey BOLE-RICHARD	BOP 129 – BOP 216
Mme Florence BONNIN	BOP 232
Mme Florence GRESSET	BOP 232
Mme Pauline GUILLEMIN	BOP 232
M. Jean-Pierre POUPON	BOP 216 - 122
Mme Valérie MERLE	BOP 216 - 122
Mme Marie-Hélène MONNOYEUR	BOP 216 – 122 – 119 - 754
Mme Auréa CHAUVE	BOP 216
Mme Elia LEJEUNE	BOP 216
Mme Nathalie LAMY	BOP 119 - 754 - 122
Mme Stéphanie LIEVRE	BOP 119 - 754 - 122
Mme Frédérique JOLY	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL) -363 (hors action 4)-147-364-380
Mme Aline ROULIN	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
Mme Pascale RUISSEAU	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
M. Christophe DECHARRIERE	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
Mme Anne JACQUIN	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
M. Cédric MOREL	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
Mme Lydie YAHIAOUI	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
M. Christophe MUZIC	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
Mme Natacha FARAGA	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
Mme Brigitte DELSUC	BOP 119
Mme Camille BERROUX	BOP 119
Mme Sandrine SCHILS	BOP 119
Mme Valérie PINTO	BOP 119
Mme Isabelle DELAINE	BOP 119
Mme Ophélie TEIXEIRA	BOP 119
Mme Maud COSSIN	BOP 216
M. Maxime DEHAUD	BOP 129 - BOP 216
M. Arnaud GERARD	BOP 216

M. Louis-Guillaume FEVRE	BOP 349
M. Baptiste VUILLET	BOP 119



## Annexe -3

à l'arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs de dépenses et de recettes de la préfecture du Jura.

**Agents habilités à détenir une carte achat pour les dépenses et paiements**

Titulaire de la carte d'achat	Fonctions	Plafond annuel	Plafond par transaction	Niveau 1	Niveau 3
Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER	Secrétaire générale de la préfecture	4 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Non
Mme Sophie DEKNUYDT	Sous-préfète de Saint-Claude	4 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Non
M. Hugues ALLADIO	Sous-préfet de Dole	4 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Non
M. Maxime GUTZWILLER	Directeur des services du cabinet	4 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Non
Mme Camille BERROUX	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Dole	10 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Oui
M. Ludovic PICCAMIGLIO	Agent de la sous-préfecture de Saint-Claude	8 000,00 €	700,00 €	Oui	Oui
Mme Anne-Cécile COTILLON	Directrice de projet Artisanat	2 900,00 €	1 000,00 €	Oui	Non
Mme Audrey FROISSARD	Employée de résidence	18 000,00 €	1 500,00 €	Oui	Non
M. Jean-Bertrand BLANCHON	Chauffeur du Préfet	5 000,00 €	500,00 €	Oui	Non
Mme Maria DA CRUZ OLIVEIRA	Employée de résidence	4 000,00 €	300,00 €	Oui	Non